Stratégie nouvelle pour l'Asie

1994/2107(COS) - 12/04/1995

l'UE doit être présente sur la scène asiatique, telle est la physionomie générale du rapport de M. Jean GOL (ELDR, B) adopté. Ce faisant, elle entend appuyer et compléter l'approche proposée par la Commission, dans sa communication "Vers une nouvelle stratégie asiatique". Le constat dressé par le rapporteur souligne l'importance de l'Asie : - démographiquement, elle représente, si on inclut la Chine, plus de la moitié de la population mondiale; - économiquement, l'Asie est en plein boum. Si l'on en croit les prévisions de la Banque mondiale, la moitié de la croissance de l'économie mondiale proviendra, au début du prochain millénaire, des seules Asie de l'Est et du Sud-Est. - certains de ces pays pèsent également militairement. D'où la volonté que doit manifester l'Union européenne de développer ses relations avec l'Asie. Elle y a d'autant plus intérêt, et la commission le dit, qu'il est "indispensable que la coopération économique Asie-Pacifique (CE/AP) ne débouche pas sur des relations bilatérales dont l'Europe serait exclue". Il faut donc développer les relations UE/Asie et, pour cela, la commission des Affaires Etrangères part du postulat que "tant les pays d'Asie que l'Union européenne bénéficieront des efforts déployés ensemble pour améliorer les libertés démocratiques". Les propositions de M. GOL, pour développer cette nouvelle approche, portent sur plusieurs domaines. - au niveau politique, il est demandé au Conseil "d'organiser dans les plus brefs délais un sommet des chefs d'Etat et de Gouvernement de l'Union européenne et de l'Asie". Dans le cadre de la PESC, le Conseil devrait également accorder une importance particulière "aux dossiers de sécurité et de paix impliquant les pays d'Asie". En outre, l'Union européenne "devrait veiller à développer ce rôle renforcé par une meilleure représentation de l'Asie au sein des forums internationaux grâce à un dialogue politique approfondi". - au niveau économique, la commission des Affaires Etrangères se prononce pour développer les relations sur la base "d'un partenariat avec les pays d'Asie". Elle est persuadée que les accords devraient prendre en compte "le respect mutuel des droits de l'homme et des principes démocratiques" et apporter une attention particulière à des mesures de lutte "contre le travail des enfants". Pour parvenir à ce nouveau partenariat, la Commission est invitée : - à prévoir des postes budgétaires nécessaires - à développer les programmes de formation pour les étudiants et les enseignants - à étendre les représentations de l'Union européenne